

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet visera l'amélioration de la convivialité et de la sécurité des espaces publics, la mise en valeur du patrimoine et des infrastructures (notamment l'église Saint-Denis et l'école communale), et contribuera à développer les activités économiques et culturelles existantes.

En effet, Saint-Denis est un des sept villages de La Bruyère, commune située dans la province de Namur au nord de la Wallonie. Ce village est situé entre Bovesse et Meux au nord du périmètre de la commune. Sa morphologie est typique des villages-rues, le long de l'axe routier N912, communément appelé chaussée d'Eghezée au nord-est du village et rue du Noly au sud-ouest. Une centralité s'est tout de même développée, représentée par la place Albert I^{er} et le croisement de cette dernière avec la rue du Stordoir (c'est à ce niveau qu'est présente la majorité des commerces du village). Cette concentration de patrimoine (église Saint-Denis et l'ancien cimetière) et la présence d'activités économiques facilite l'aménagement d'un véritable cœur de village.

Il s'agit d'un projet complexe composé d'une multitude d'interventions qui seront à définir ultérieurement et sur base des expériences d'aménagement des cœurs de village de Rhisnes et de Villers-lez-Heest (fiche projet II.2 et II.3).

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois :

- du Collège communal ;
- de la CLDR ;
- des groupes de travail de la CLDR ;
- des consultations villageoises ;
- des consultations des enfants et des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

L'aménagement du cœur de village de Saint-Denis et la mise en valeur du patrimoine local est nécessaire :

- pour donner à Saint-Denis une véritable identité physique avec un espace piétonnier attrayant ;
- pour répondre aux problématiques de sécurité routière aux abords du cœur de village, notamment devant l'école communale ;
- pour mettre en valeur le patrimoine de la commune (église Saint-Denis) ;
- pour répondre au taux de croissance annuel moyen ($\approx 1\%$) de La Bruyère, bien supérieur à la moyenne wallonne (0,46%) ;
- pour répondre aux besoins des populations, en termes d'équipement et d'espaces publics ;
- pour confirmer l'engagement de la Commune en faveur du développement durable.

Le projet est complémentaire d'autres projets du PCDR pour l'amélioration de la qualité de vie à Saint –Denis :

I.2. Améliorer et renforcer les outils communaux de communication

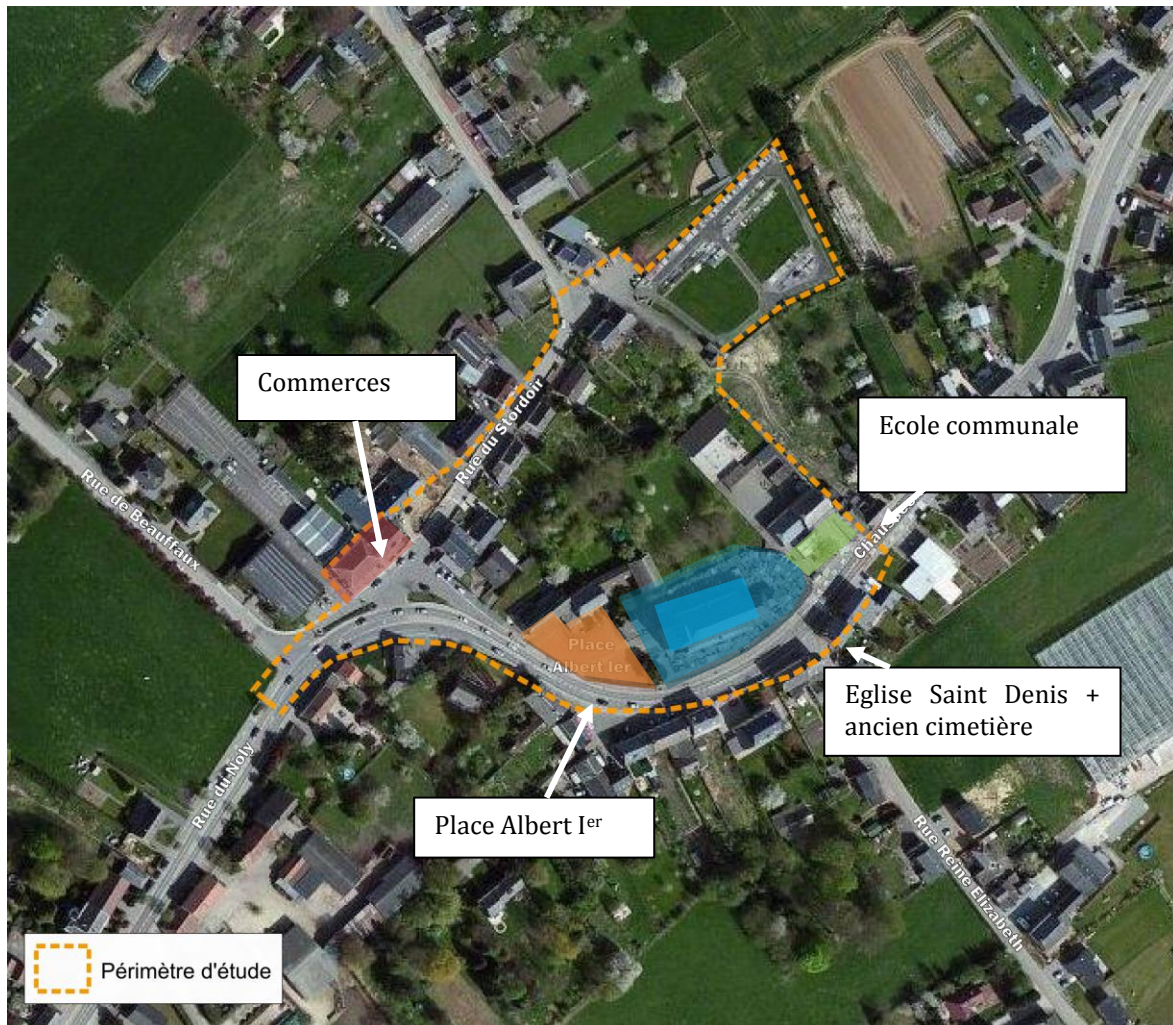
III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires

III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées


LOCALISATION

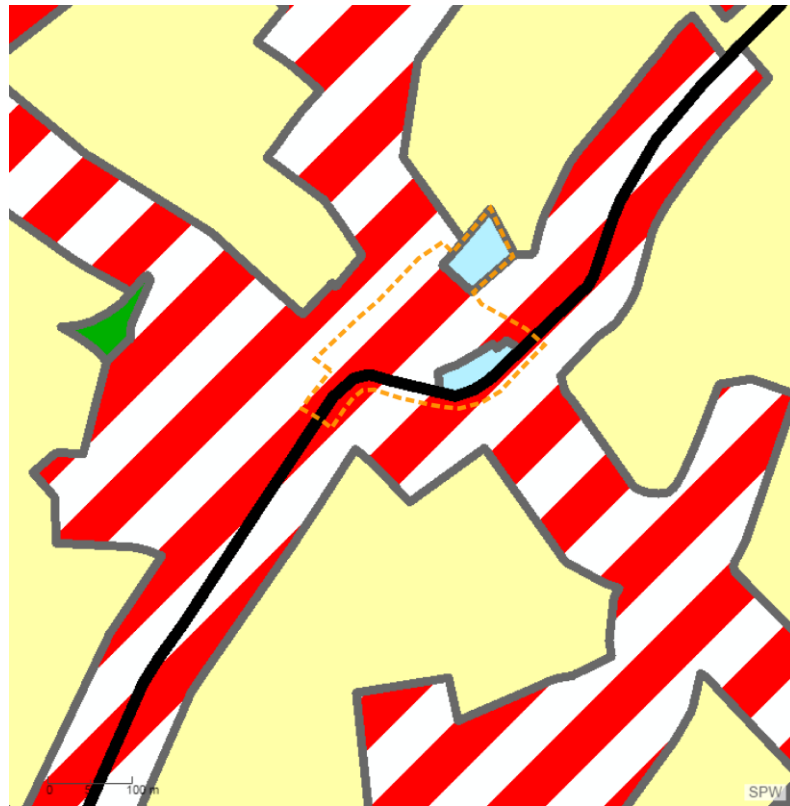
Le périmètre d'étude proposé pour cette fiche-projet est délimité :

- au nord, par la pointe du nouveau cimetière ;
- à l'ouest, par les commerces de la rue du Stordoir, puis la rue du Noly ;
- au sud, par le S formé par la N912 ;
- à l'est, par le bâtiment de l'école communale sur la Chaussée d'Eghezée.





STATUT AU PLAN DE SECTEUR



 Périmètre d'étude du cœur de village de Saint-Denis



Le périmètre de réflexion comprend :

-  - de la zone d'habitat à caractère rural de chaque côté de l'axe routier
-  - de la zone de services publics et d'équipements communautaires (correspondant à la gare et au cimetière)

Autour du périmètre, on peut discerner :

-  - de la zone d'habitat à caractère rural
-  - de la zone d'espace vert

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les terrains concernés sont des terrains publics, sauf pour les zones d'habitation comprises dans le périmètre d'étude.

TÂCHES À RÉALISER

Les tâches à réaliser, pour la bonne conduite des projets sont les suivantes :

- prendre contact avec la DG01 pour la sécurisation de la voirie ;
- fixer temporellement les différents projets, du plus urgent au moins urgent ;
- rédiger un appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude, architecte et paysagiste) ;
- choix de l'auteur du projet ;
- réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication ;
- consulter les habitants, en amont de chaque projet et deux ans après leur mise en œuvre, afin évaluer la qualité de l'espace public ;
- établir un bilan des mesures entreprises pour le réaménagement du cœur de village.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CLDR
- CPAS
- CCATM
- Ecole
- Utilisateurs et gestionnaires de la salle « La Ruche »
- Judo club
- Paroisse
- Club des jeunes
- Commerces
- SPW

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Il faudra tenir compte de l'avancement des fiches-projet suivantes :

- I.2. Améliorer et renforcer les outils communaux de communication (en lien avec l'installation d'un panneau LED)
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes (en lien avec les cheminements doux inter-villages)
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse (en lien avec les cheminements doux inter-villages)
- III.3. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées (en lien avec le logement pour les jeunes générations)
- III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires (en lien avec la plaine de jeux derrière l'école)

ETAT DU DOSSIER

Le dossier est à l'état des réflexions préliminaires.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Diminuer la circulation automobile dans le cœur de village.	Favoriser le développement de modes de transport alternatifs comme le vélo.
Implanter du commerce et des activités dans les cœurs de village.	Diminuer les trajets motorisés entre cœur de village.

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développer de véritables espaces publics attrayant pour les habitants.	Créer de la chalandise pour les commerces locaux.
Développer le commerce et les activités autour du cœur de village.	Créer une véritable centralité économique, qui incitera à l'installation de nouveaux commerces.

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Favoriser les rencontres au sein du cœur de village.	Augmenter les lieux de rencontres des habitants au sein du village.

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Créer une véritable identité, un sentiment d'appartenance au village et à la commune.	Susciter le sentiment d'appartenance, en l'inscrivant géographiquement par un lieu de rencontre, un lieu qui allie à la fois des qualités culturelles, sociales et commerciales.